

Transport aérien domestique

Dans l'objectif de promouvoir le transport aérien domestique, de lutter contre le désenclavement des régions et provinces du Maroc et de faciliter le déplacement des citoyens, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a entrepris plusieurs mesures pour le renforcement de la connectivité aérienne entre les différents villes du Royaume.

A ce titre, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du contrat-programme conduit entre l'État et la Compagnie Nationale Royal Air Maroc, et dans l'objectif de financer le développement des dessertes aériennes des trois régions du sud, trois conventions de partenariat ont été conclues en 2013 entre le Ministre de l'Intérieur, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, le Ministère de l'Économie et des Finances, l'Agence pour la Promotion et le Développement Économique et Social des Provinces du Sud du Royaume, les trois régions du Sud et la Compagnie Nationale Royal Air Maroc.

Aux termes de ces conventions, la RAM s'engage à assurer l'exploitation, selon un programme de vol et des prix fixés dans chacune des conventions, les dessertes de CASABLANCA-DAKHLA, de CASABLANCA-LAAYOUNE et CASABLANCA- GUELMIM-TAN TAN, moyennant un soutien financier apporté par le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, les régions concernées et l'agence du sud.

Ces conventions entrées en vigueur le 1er juin 2013, ont été réaménagées en 2015 en ajoutant les dessertes AGADIR-LAAYOUNE –DAKHLA – AGADIR et AGADIR-LAAYOUNE –DAKHLA – AGADIR.

Trois autres conventions de partenariat ont été conclues durant la période 2014-2015 concernant les régions de SOUSS-MASSA DARAA, de MEKNES-TAFILALET, de TAZA-AL HOCEIMA-TAOUNATE et de TANGER-TETOUAN dans l'objectif de renforcer les dessertes aériennes de CASABLANCA-OUARZAZATE-ZAGORA, CASABLANCA-ERRACHIDIA et CASABLANCA-TETOUAN-AL HOCEIMA.

Depuis leur mise en œuvre, le trafic aérien de passagers sur les dessertes aériennes en question a enregistré durant l'année 2014 des augmentations encourageantes en comparaison avec celui enregistré durant l'année 2013 :

- 35% pour la ligne aérienne CASABLANCA-DAKHLA ;
- 42% pour la ligne aérienne CASABLANCA-LAAYOUNE ;
- 157% pour la ligne aérienne CASABLANCA-GUELMIM-TAN TAN.

- 12% pour la ligne aérienne CASABLANCA-OUARZAZATE-ZAGORA;
- 163% pour la ligne aérienne CASABLANCA-ERRACHIDIA.

Tableaux des prix conventionnés

Dessertes aériennes conventionnées	Prix Aller Simple Classe économique (DH)	Prix Aller Simple Classe Affaire (DH)
CASABLANCA - GUELMIM	600	1200
CASABLANCA - TANTAN	600	1200
CASABLANCA - DAKHLA	1000	2000
AGADIR - DAKHLA	800	1600
CASABLANCA - LAAYOUNE	800	1600
AGADIR - LAAYOUNE	600	1200
LAAYOUNE DAKHLA	600	1200
CASABLANCA - OUARZAZATE	600	1200
CASABLANCA - ZAGORA	700	1400
OUARZAZATE - ZAGORA	300	600
CASABLANCA – AL HOCEIMA	600	1200
CASABLANCA - TETOUAN	400	800
TETOUAN –AL HOCEIMA	300	600
CASABLANCA - ERRACHIDIA	600	1200

Dans le même cadre, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a lancé la réalisation d'une étude relative au développement du transport aérien domestique au Maroc.

Les objectifs attendus de la réalisation de cette étude sont les suivants :

- Définir une nouvelle stratégie concertée pour la promotion du transport aérien domestique au Maroc qui sera déclinée en plans d'actions à court, moyen et long termes ;
- Améliorer la connectivité aérienne domestique vers les régions du Royaume ;
- Renforcer les liaisons aériennes entre les différentes villes du Royaume avec des niveaux de fréquences acceptables et des horaires de vols et tarifs commodes pour les usagers;
- Définir les mécanismes pratiques devant garantir la viabilité économique et la pérennité des dessertes aériennes radiales et horizontales ;

- Insuffler une nouvelle dynamique au transport aérien national et dégager des pistes de promotion qui permettent d'appuyer les politiques de désenclavement et de développement des échanges entre les régions.
- Obtenir une vision réelle de la pertinence du réseau domestique actuel et de son adéquation par rapport à la demande.